



-Direction de la culture-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2020.067

Acceptation d'un don de partitions par Monsieur Christophe Alary au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.10.3 du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Monsieur Christophe Alary, professeur de saxophone au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) a souhaité faire don de partitions au profit du CRR.

La parthothécaire a réalisé un inventaire. Il s'agit de partitions pour violoncelle en bon état, de répertoire majoritairement contemporain (liste en annexe).

Suite à ce premier état des lieux, il est confirmé que ces partitions pourront être utilisées régulièrement par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc, dans ses différents sites, dans le cadre de leurs activités pédagogiques et artistiques. Leur gestion sera confiée à la parthothèque.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- d'accepter le don de partitions de M. Christophe Alary pour la parthothèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant ;
